



Cessation d'activité d'une association

Par **bert2**, le **13/07/2010** à **12:24**

Bonjour,
Je fais parti d'une association qui doit cesser son activité pour cause de fin de financement public. Cette association a 5 salariés. Je souhaiterais connaître les procédures pour alerter les salariés que nous serons en cessation de paiement en octobre prochain ,et les démarches légales à entreprendre dans ce cas. En particulier est il nécessaire de notifier aux salariés leurs prochains licenciements de fait ou une simple information suffit ?
Je vous remercie par avance de votre réponse